

Guide d'utilisation de la feuille de style ULiège - Droit (French)

Notes de bas de page

Ouvrage — Première citation

Séparation des groupes : « , »

1. Identification de l'auteur: initiale prénom (majuscule) + nom de famille (petites majuscules) ;
2. *Titre de l'ouvrage*, italique ;
3. Mention, le cas échéant, du tome et/ou du volume ;
4. Mention, le cas échéant, de l'édition ;
5. Mention, le cas échéant, de la collection ;
6. Mention du lieu de publication ;
7. Mention de l'éditeur ;
8. Mention de l'année de publication ;
9. Mention de la ou des pages citées et/ou du paragraphe.

Illustrations :

H. DE PAGE, *Traité élémentaire de droit civil belge*, t. III, 2^e éd., Bruxelles, Bruylant, 1950, p. 50.

P. LECOCQ, *Manuel de droit des biens*, t. I, 2^e éd., Collection de la Faculté de droit de l'université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2012, pp. 60-68.

Ouvrage — Citation subséquente

Séparation des groupes : « , » • Si deux références se suivent immédiatement : « *Ibid.* » en italique

1. Identification de l'auteur: initiale prénom (majuscule) + nom de famille (petites majuscules) ;
2. *Titre de l'ouvrage ou titre abrégé*, italique ;
3. Mention, le cas échéant, du tome et/ou du volume ;
4. « *op. cit.* » ;
5. Mention de la ou des pages citées et/ou du paragraphe.

Illustrations :

H. DE PAGE, *Traité élémentaire de droit civil belge*, t. III, *op. cit.*, p. 50.

P. LECOCQ, *Manuel de droit des biens*, t. I, *op. cit.*, pp. 60-68.

Chapitre de livre — première citation

Séparation des groupes : « , »

1. Identification de l'auteur : initiale prénom (majuscule) + nom de famille (petites majuscules) ;
2. « Titre du Chapitre » entre guillemets ;
3. *'in'* en italique
4. Identification, le cas échéant, du directeur ou de l'éditeur scientifique : initiale prénom (majuscule) + nom de famille (petites majuscules) ;
5. Titre de l'ouvrage, italique ;
6. Mention, le cas échéant, du tome et/ou du volume ;
7. Mention, le cas échéant, de l'édition ;
8. Mention, le cas échéant, de la collection ;
9. Mention du lieu de publication ;
10. Mention de l'éditeur ;
11. Mention de l'année de publication ;
12. Mention de la ou des pages citées et/ou du paragraphe.

Illustrations :

F. KÉFER, « Le droit du travail (re)visité par la Cour constitutionnelle », in S. BOUFFLETTE (éd.), *La Cour constitutionnelle : De l'art de modeler le droit pour préserver l'égalité*, Colloques de la Conférence libre du Jeune barreau de Liège, Limal, Anthemis, 2016, pp. 145-193.

F. DECLERCQ et A. LAMINE, « L'effectivité des droits économiques et sociaux entre les mains de nouveaux juges. Etude critique de deux procédures de réclamation internationales », in *Europees Sociaal Handvest, sociale rechten en grondrechten op de werkvloer*, Begasoz (N), Brugge, Die Keure, 2016, pp. 41-75.

Chapitre de livre — citation subséquente

Séparation des groupes : « , » • Si deux références se suivent immédiatement : « *Ibid.* » en italique

1. Identification de l'auteur : initiale prénom (majuscule) + nom de famille (petites majuscules) ;
2. « Titre du Chapitre » entre guillemets, le cas échéant titre abrégé ;
3. « *op. cit.* » ;
4. Mention de la ou des pages citées et/ou du paragraphe.

Illustrations :

F. KEFER, « Le droit du travail (re)visité par la Cour constitutionnelle », *op. cit.*, p. 150.

F. DECLERCQ et A. LAMINE, « L'effectivité des droits économiques et sociaux entre les mains de nouveaux juges », *op. cit.*, p. 45.

Article dans une revue scientifique — première citation

Séparation des groupes : « , »

1. Identification de l'auteur : initiale prénom (majuscule) + nom de famille (petites majuscules) ;
2. « Titre de l'article » entre guillemets ;
3. *Nom de la revue en abrégé*, italique ;
4. Mention de l'année de publication ;
5. Mention, le cas échéant, du volume et/ou du numéro de la revue ;
6. Mention de la ou des pages citées et/ou du paragraphe.

Illustrations :

P. COURSIER, « Le droit social face à l'économie collaborative et distributive », *JCP S*, 2016, n° 46, p. 1389.

A. LENAERTS, « Le principe général du droit *fraus omnia corrumpit* : une analyse de sa portée et de sa fonction en droit privé belge », *R.G.D.C.*, 2014, pp. 98-115.

Article dans une revue scientifique — citation subséquente

Séparation des groupes : « , » • Si deux références se suivent immédiatement : « *Ibid.* » en italique

1. Identification de l'auteur : initiale prénom (majuscule) + nom de famille (petites majuscules) ;
2. « Titre de l'article » entre guillemets, le cas échéant titre abrégé ;
3. « *op. cit.* » ;
4. Mention de la ou des pages citées et/ou du paragraphe.

Illustrations :

P. COURSIER, « Le droit social face à l'économie collaborative et distributive », *op. cit.*, p. 1389.

A. LENAERTS, « Le principe général du droit *fraus omnia corrumpit* », *op. cit.*, p. 107.

Bibliographie

Ouvrage

Séparation des groupes : « , »

1. Identification de l'auteur: nom de famille (petites majuscules) « , » initiale prénom (majuscule) ;
2. *Titre de l'ouvrage*, italique ;
3. Mention, le cas échéant, du tome et/ou du volume ;
4. Mention, le cas échéant, de l'édition ;
5. Mention, le cas échéant, de la collection ;
6. Mention du lieu de publication ;
7. Mention de l'éditeur ;
8. Mention de l'année de publication ;
9. Mention, le cas échéant, de la ou des pages citées et/ou du paragraphe.

Illustrations :

DE PAGE, H., *Traité élémentaire de droit civil belge*, t. II, 2^e éd., Bruxelles, Bruylant, 1948.

LECOCQ, P., *Manuel de droit des biens*, t. I, 2^e éd., Collection de la Faculté de droit de l'université de Liège, Bruxelles, Larcier, 2012.

Chapitre de livre

Séparation des groupes : « , »

1. Identification de l'auteur: nom de famille (petites majuscules) « , » initiale prénom (majuscule) ;
2. « Titre du Chapitre » entre guillemets ;
3. *'in'* en italique
4. Identification, le cas échéant, du directeur ou de l'éditeur scientifique: nom de famille (petites majuscules) « , » initiale prénom (majuscule) ;
5. *Titre de l'ouvrage*, italique ;
6. Mention, le cas échéant, du tome et/ou du volume ;
7. Mention, le cas échéant, de l'édition ;
8. Mention, le cas échéant, de la collection ;
9. Mention du lieu de publication ;
10. Mention de l'éditeur ;
11. Mention de l'année de publication ;
12. Mention, le cas échéant, de la ou des pages citées et/ou du paragraphe.

Illustrations :

KÉFER, F., « Le droit du travail (re)visité par la Cour constitutionnelle », in BOUFFLETTE, S. (éd.), *La Cour constitutionnelle : De l'art de modeler le droit pour préserver l'égalité*, Colloques de la Conférence libre du Jeune barreau de Liège, Limal, Anthemis, 2016, pp. 145-193.

DECLERCQ, F. et LAMINE, A., « L'effectivité des droits économiques et sociaux entre les mains de nouveaux juges. Etude critique de deux procédures de réclamation internationales », in *Europees Sociaal Handvest, sociale rechten en grondrechten op de werkvloer*, BEGASOZ-ABETRASS, Brugge, Die Keure, 2016, pp. 41-75.

Article dans une revue scientifique — première citation

Séparation des groupes : « , »

1. Identification de l'auteur: nom de famille (petites majuscules) « , » initiale prénom (majuscule) ;
2. « Titre de l'article » entre guillemets ;
3. *Nom de la revue en abrégé*, italique ;
4. Mention de l'année de publication ;
5. Mention, le cas échéant, du volume et/ou du numéro de la revue ;
6. Mention de la ou des pages citées et/ou du paragraphe.

Illustrations :

COURSIER, P., « Le droit social face à l'économie collaborative et distributive », *JCP S*, 2016, n° 46, p. 1389.

LENAERTS, A., « Le principe général du droit *fraus omnia corrumpit* : une analyse de sa portée et de sa fonction en droit privé belge », *R.G.D.C.*, 2014, pp. 98-115.